

DELIBERATION DD2026_031

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	53
Votants	66
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. GEORGIADIS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PASSERIEUX, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. PROTANO donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. CADET donne pouvoir à M. MOISSAT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans l'objectif de favoriser le maintien ou l'installation de professionnels médicaux en zone rurale, le conseil communautaire du Grand Périgueux a décidé d'ajouter à l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, la création d'une politique locale de soutien financier aux projets communaux pour l'installation de professionnels de santé, par délibération en date du 19 décembre 2019.

Que cette politique se traduit par « une aide aux opérations communales ou publiques de création, d'extension ou de regroupement de centres de santé pluri-professionnels, d'accueil des praticiens de santé, dans le cadre d'opérations visant à préserver l'offre de services sur le territoire. »

Que dans le cadre de ce fonds de soutien à la démographie médicale mis en place par le Grand Périgueux dès 2020, de nombreux projets ont vu le jour et ont été soutenus dans les communes de Coursac, Val de Louyre et Caudeau, Razac sur l'Isle, St Pierre de chignac, Savignac les Eglises, Sorges et Ligueux en Périgord ou Sanilhac.

Que concernant la commune de Sanilhac, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) a été labellisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et a bénéficié d'**un fonds de concours adapté**, compte tenu de l'intérêt du projet (MSP à vocation universitaire) et des enjeux de démographie médicale sur le territoire de l'agglomération.

Que par ailleurs, dès 2017, le Grand Périgueux a porté la construction d'une MSP d'intérêt communautaire à Vergt ; elle est labellisée par l'ARS qui vient également de l'inscrire dans le réseau des « Maisons France Santé » en 2025. Ce tout nouveau label « vise à structurer une offre de soins de premier recours accessible, coordonnée et identifiable pour les usagers, en s'appuyant sur des structures existantes telles que les MSP, centres de santé,... ». Cette labellisation met en lumière le travail mené par les professionnels de santé et la gestion technique portée par le Grand Périgueux.

Considérant que dans ce contexte, et face au déficit de professionnels de santé de premier recours sur le Grand Périgueux, confirmé par le zonage de l'ARS, la commune de Sorges et Ligueux en Périgord souhaite soutenir un projet de MSP sur son territoire et en particulier sur la zone du Diamant Noir.

Que ce projet est particulièrement intéressant à plusieurs titres :

- Il implique de nombreux professionnels de santé libéraux de premier recours et comptent au moins deux médecins généralistes, 2 infirmières ainsi que des professionnels paramédicaux (orthophoniste ou psychologue) ;
- Il se situe dans une zone où des professionnels de santé sont déjà installés (pharmaciens, kinésithérapeutes), ce qui créerait un pôle d'attractivité et de lisibilité pour les habitants du territoire ;

- Il se situe dans le zonage d'intervention prioritaire de l'ARS, caractérisé par une offre de soins insuffisante ;

- Le projet de MSP est bien avancé et accueilli favorablement par l'ARS ;

- Il complète l'offre de MSP labellisées sur le Grand Périgueux, aux côtés de celles de Vergt, Sanilhac, Agonac et Savignac les Eglises.

Que dans ce contexte et au regard de l'ampleur du projet, la commune de Sorges et Ligueux en Périgord sollicite le Grand Périgueux pour porter la construction de cette MSP, comme cela fut le cas pour la MSP de Vergt.

Que compte tenu de l'intérêt de ce projet et des enjeux de démographie médicale sur le territoire, il est proposé d'étudier le portage du projet de construction de la MSP de Sorges et Ligueux en Périgord par le Grand Périgueux dans le cadre de la compétence « Elaboration et suivi de la mise en œuvre d'un Contrat local de santé et création d'une maison de santé pluridisciplinaire d'intérêt communautaire ... ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'étudier la possibilité de création d'une maison de santé pluridisciplinaire d'intérêt communautaire à Sorges et Ligueux en Périgord

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 